



## **AG du 27/11/2012**

Jean François GAILLARD, Conseiller Général du Canton de Poligny, Président de la Communauté de Communes du Comté de Grimont, Adjoint au Maire de Poligny, souhaite la bienvenue à l'assemblée, en présentant les excuses de Dominique Bonnet Maire de Poligny, retenu par des obligations professionnelles

Désignation d'un secrétaire de séance : Jean Pierre Bresson et d'un président de séance : Jean Louis Dufour

### Excusés :

Dominique. Bonnet, Gilbert Barbier, Marie Guite Dufay, Christophe Perny (représenté par Denis Jeunet), Danièle Brulebois, Jean Daniel Maire, Hubert Martin, Louis Massias, Joël Faton, Jean Claude Collin, Félix Eckert, Louis Hugon, Daniel Petitpas, Paul Cabanilhas, Michel Leclercq

**Introduction :** par Jean louis Dufour, président

Après une année d'existence, VdG reste une association modeste, mais nous avons progressé dans nos motivations et nos connaissances. Progrès acquis par la prise d'informations auprès de ceux qui ont de l'avance sur nous, les pionniers du financement citoyen ; en participant aux ateliers organisés par Energie Partagé, AMORCE-CLEO, *Les Vents D'Houyet en Belgique*....

### **Avancement du projet éolien de Chamole :**

- premières démarches en juin 2007
- arrêté préfectoral de ZDE 23/10/2009
- Octobre 2010, installation sur le site d'un mât de mesures météo, démonté en juillet 2012, 19 mois d'enregistrement.
- Demandes de défrichement, de PC et d'exploitation ICPE déposées le **23 mai 2012**, par la SEPE SABINE créée par Intervent, SEPE unique imposée par réglementation (pas d'exploitation < 5 machines). 9 éoliennes de marque ENERCON, type E 101, d'une puissance installée de 3MW chacune, dont 6 en forêt communale, 2 sur des terrains agricoles communaux loués à des agriculteurs du village, 1 sur une parcelle agricole privée.
- Ces dossiers ont fait l'objet de demandes de pièces complémentaires. Les services de la DREAL et de la DDT ont organisé une réunion de concertation en mairie de Chamole le 3/10/2012 à laquelle ont participé les instructeurs des dossiers, le développeur, des élus de Chamole, de la communauté de communes et du département. Les services de l'Etat ont précisé les éléments complémentaires à fournir. Chacun a pu s'exprimer, malgré une certaine pression des instructeurs pour obtenir un dossier irréprochable, dans tous les domaines.
- Le développeur a hésité entre compléter les demandes en cours ou bien en rédiger d'autres, avec la nouvelle réglementation et des délais repartant à zéro.
- *Productible (estimation par M. Gourat d'Intervent :*  
productible avec une éolienne E92 1990h x2.350MW = **4600 MWh**/machine/an
- productible avec une E115 2975hx2.5MW=**7400MWh**/machine/an

E115 pas encore en service, attente de confirmation du productible, si confirmation et qualité du vent le permet, E115 meilleur rendement que E92 qui elle même a un rendement meilleur que la E110 initialement prévue. Rien d'officiel, fortes chances que Intervent dépose de nouveaux dossiers PC, ICPE et défrichement, peut-être implantations à revoir avec les E115 (8 éoliennes) nouveaux délais d'instruction.

Pour l'instant la seule estimation des coûts de construction et de fonctionnement, en notre possession, est celle donnée par Intervent dans le plan d'affaire prévisionnel joint à la demande ICPE. Ces chiffres sont très approximatifs et pas significatifs. Il faut encore patienter pour avoir plus de certitude sur le productible, cela peut paraître désespérant, mais la taille des enjeux impose la patience.

#### **Questions / réponses/observations:**

*< M. Denis Jeunet, au nom du CG39 et du Pdt Perny, adhère et soutien VdG qui sera une pièce constitutive du plan climat du CG ; par contre, pour le projet éolien de sa communauté de communes, il n'a pas cherché à développer la « méthode citoyenne » portée par VdG et reste sur la « méthode capitaliste » classique proposée par les opérateurs ; un débat s'installe sur ce sujet puis sur le problème de l'intermittence qui pourrait être résolu par le stockage de l'hydrogène.*

*< M.Gaillard précise que la communauté de communes n'a pas la compétence pour ce type de projet (pas de débat prévu) mais, qu'à titre personnel il adhère à VdG. Il propose qu'un article soit inséré dans le prochain bulletin de la com com (qui regroupe 11000 personnes)*

*< M.Nouzé indique que le SIDEDEC pourra vérifier les chiffres d'Intervent par l'intermédiaire d'un BE (Axène) pour ne pas être tributaire du vendeur de projet.*

*Les financeurs exigent deux contre-expertises de la production attendue.*

#### **Compte rendu des activités 2012, par Jean louis Dufour, président**

Suite à l'AG constitutive du 20/10/2011, enregistrement en préfecture.

Mise en oeuvre d'un fichier d'adresses des adhérents (42) et des sympathisants (145)

CA 10/11/2011 Définition d'un logo, ouverture du site internet Ouverture d'un cpte bancaire à la NEF-Crédit Coopératif, adhésion de VdG à Energie Partagée (EP).

30/11/2011 participation BC et JLD atelier EP à Paris : enjeux et modalités pratiques de mise en oeuvre d'un projet éolien local et citoyen. Présentation des exemples de EPV, SERGIES, Le VARNE, Régie de Montdidier.

28/01/2012 JLD et Vincent Bruyère à Clamecy, lancement de l'investissement citoyen pour la ferme éolienne de Clamecy-Oisy avec des outils financiers EPI et CIGALES.

Janvier-février 2012 échanges avec un opposant...

9/2/2012 Groupe de travail à Chamole, avec Intervent, SOCAD, SIDEDEC, Cogestan (M Faton), ajena + membres du CA. .

16/2/2012 JLD, déplacement à Viry lors d'une réunion publique d'information pendant l'élaboration de leur ZDE. Occasion de communiquer, de partager des connaissances et des informations

26/5/2012 JLD AG d'Energies Partagées à Cluny, nouvelles rencontres, nouvelles infos

18/6/2012 CA avec participation d'Intervent, point sur l'avancement du projet, échanges sur les relations d'une société de financement local et la SEPE SABINE.

12/7/2012 envoi d'un message d'info aux adhérents et un résumé aux sympathisants

28/7/2012 participation à la fête des résistantes à Besain. Christophe Nouzé+ Vincent Bruyère+JLD. Occasion de faire connaître nos ambitions dans un cadre très agréable.

6/9/2012 atelier CLEO à Paris JLD avec Christophe Nouzé. Cne de Chamole a adhéré à AMORCE, ce qui permet de participer aux ateliers et rencontres organisés. Thème = quelle implication des collectivités dans les projets éoliens ?:

- présentation du **livre blanc** adressé aux candidats à la présidence de la république, avec débat sur l'opportunité de maintenir ou pas la procédure de ZDE
- répartition de la **fiscalité éolienne** entre EPCI et communes, enquête réalisée auprès de 10 EPCI percevant la fiscalité éolienne
- **EPL** (Etablissements Publics Locaux), témoignage de la SAEML des Monts du Pilat créée pour financer, avec une participation citoyenne 50% du parc de Taillard, la région Rhône-Alpes participe au financement
- **Energie Partagée**, point sur la souscription de parts, 1.5 million d'€ au 4/9/2012 (moy=1800€ par personne), 2.6M€ fin septembre.
- **METROL**, organisme de formation et de communication spécialisé dans le domaine éolien.
- **RTE** : raccordement au réseau des parcs éoliens, schémas régionaux de raccordement à réaliser dans les 6 mois qui suivent le SRCAE. Pour assurer l'équilibre de tous les instants des réseaux de distribution, des « réserves de production » (centrales thermiques) ont été installées. Les détracteurs de l'éolien annoncent que 1MW éolien installé nécessite 1MW nouveau de centrale thermique, RTE a diffusé les chiffres réels : 0.2 GW de réserve supplémentaire créée pour 7 GW éoliens installés (5%).
- **Cléo**, propose ses services pour animer des rassemblements sur le site des projets éoliens, incite à utiliser les SRCAE pour interpeller les élus et les préfets en transcrivant les objectifs du SRCAE en données chiffrées à l'échelle du département, de la région : production électrique attendue, CO2 pas produit, emplois, recettes fiscales et bénéfiques à intégrer à l'économie locale.

3/10/2012 CA après la visite de découverte initiée par la DDT, (réunion des instructeurs ICPE et défrichement), participation des élus du dépt, com com, bilan avec les représentants d'Intervent .

**ResCoop**, fédération regroupant une trentaine de sociétés coopératives productrices d'EnR, de 7 pays Européens, a fait un appel à candidatures pour sélectionner des projets de développement de production d'EnR (2 en France).

Le CA décide que notre association Vents du Grimont présente sa candidature.

Nous n'avons pas été retenus, mais ResCOOP n'exclue pas un soutien plus large, à suivre

12/10/2012 : nous avons, JLD et Jean Pierre, reçu en mairie de Chamole Brigitte Monnet conseillère régionale :elle nous a assuré qu'elle soutient notre projet à la Région

6/11/2012 JLD atelier EP à Paris. Maitrise citoyenne et publique d'un projet EnR, quelles stratégies de négociation adopter

les moments de la négociation, avant, pendant et après la phase de développement du projet.  
Atelier très instructif

Du 16 au 18/11/2012, Cne de Chamole était l'invitée d'honneur aux 10 ans de l'association Vents d'Houyet (Belgique). Occasion de rencontrer Bernard Delville et son équipe, de découvrir leurs réalisations fruit d'un esprit coopératif hors du commun. L'éolienne des enfants a permis d'organiser et de monter de nouveaux projets (éoliens) et aussi le développement d'un hameau citoyen avec des éco constructions. De grands projets, pas forcément reproductibles chez nous, mais un bel enseignement.

21/11/2012 Bruno et JLD invités à une réunion de préparation d'un débat public sur l'éolien organisé par FNE, le 17 janvier à Montbéliard. J'ai accepté d'apporter le témoignage des ambitions de VdG en matière de financement local et citoyen d'un parc éolien.

14/12/2012, VdG est invitée par l'association TRI de Quingey qui organise un temps de débat avec les habitants de Quingey, en lien avec le projet éolien de la Crête de Moini.

Merci à tous ceux qui ont contribué, d'une manière ou d'une autre, à la vie de notre association. Spécialement à AJENA qui malgré ses difficultés a permis à Bruno de consacrer du temps à VdG.

Merci aux médias qui ont relaté nos ambitions en les portant à la connaissance du public. La voix du Jura, Le Progrès, FR3, RCF, France Bleue Europe1 et le magazine Potentiel.

---

**Rapport financier** présenté par Marie Paule Chambru, trésorière.  
Cotisations 2013

---

### **Que sera 2013 ?** (JLD)

Nous avons pratiquement la certitude que ce projet éolien est viable, le degré de rentabilité sera déterminant pour l'engagement des financeurs, qu'ils soient publics ou privés.

Une éolienne installée revient environ à 1,5 Md'€ par MW, soit 3.75 M€ pour une puissance de 2.5MW. Il faut compter un minimum de 20% de fonds propres soit 750000€ par machines, 1.5M€ pour 2, 3 M€ pour 4.

Des retours d'expérience que j'ai pu écouter, il ressort que pour être efficace il faut une participation locale d'au moins 30% pour assurer une minorité de blocage, au moins 50% assure la majorité.

Vu l'avancement du projet, dès nos objectifs fixés, il sera temps d'entreprendre les négociations avec le développeur. Nous avons un levier important, la maîtrise partielle du foncier.

Ce qui est négociable : le prix des machines, les coûts de construction, le prix des études qui varie suivant la part de risque. Le prix de la maintenance souvent exagéré et les conditions de gouvernance de la SEPE.

Les projets à financement local et citoyen qui avancent sont en général initiés par un groupe associatif puis l'association est relayée par un organisme coopératif local existant ou une collectivité locale. *Exemples :*

Le Varne à Clamecy bénéficie du soutien du SIEEN (syndicats d'énergies et d'électricité) qui pilote les négociations et apporte une grosse part de financement, la région de Bourgogne leur attribue des fonds qui leur permettent de mettre en place, avant que les éoliennes soient productives, un service de lutte contre la précarité énergétique.

Monts du Pilat, projet porté par la Com Com qui s'appuie sur le travail de l'association, bénéficie de fonds importants de la région Rhône Alpes dans le cadre d'un appel à projets dans le domaine des EnR

Pour notre projet, le SIDEC, la Région, le département, la com com, les communes devront prendre la main de ce secteur important de l'économie que représente l'énergie. La production d'EnR doit pouvoir soutenir le développement des économies d'énergie et l'efficacité énergétique. Il est temps de s'en convaincre pour agir, c'est maintenant qu'il faut mettre les actes en application des idées. Il ne s'agit pas de distribuer des subventions, mais d'un investissement calculé dont les retombées financières alimenteront l'économie locale.

---

### **Renouvellement du 1/3 des membres du CA** (3 postes),

Alain Ravier, absent à 4 réunions de CA consécutives, n'a pas acquitté sa cotisation, a été radié par le CA le 27/11/2012.

Deux noms parmi les membres élus en oct 2011 sont tirés au sort : Christophe Chollat-Namy et Jean Pierre Bresson, tous deux candidats à leur réélection.

Autres candidats : MM. Jean François Gaillard (Conseiller Général de Poligny et Président de la com. com, Patrick Feurtey de Bersaillin, Alain Cuenot de Molain.

L'assemblée, à l'unanimité, accepte de porter le nombre des membres du CA de 13 à 15, les 5 candidats sont élus à l'unanimité.

---

### **Présentation des CIGALES** par Daniel Hincelin

CIGALES = Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative Locale de l'Épargne Solidaire

- Les Cigales correspondent à un placement financier destiné à financer des projets solidaires (logement, environnement...) En France : 200 cigales (20000 « Cigaliens ») dont 52 en Bretagne pour le financement du projet éolien de Bégane (éoliennes en Pays de Vilaine).
- Structure de capital à risque solidaire
- Un club est composé de 5 à 20 personnes qui constituent une indivision de personnes motivées par un mode de gestion collective et démocratique de leur épargne. C'est un lieu d'échange et d'auto-formation où investisseurs et porteurs de projet cheminent ensemble en se fixant des objectifs communs.
- Les cigaliers choisissent le montant de leur épargne mensuelle, 25€ minimum.
- Le club a une durée de vie de 5 ans, renouvelable une fois.
- Aucun(e) adhérent(e) ne peut se retirer avant cinq années complètes d'adhésion.
- Facilité lors de la création. Souple à gérer. Soumis à aucune règle comptable.
- S'adapte bien aux projets citoyens et locaux : lors de la création d'une société commerciale, l'apport de la CIGALE compte comme un seul vote.

[www.cigales.asso.fr](http://www.cigales.asso.fr)  
[info@cigales.asso.fr](mailto:info@cigales.asso.fr)